



Plante grimpante en facade



C'est désormais possible grâce au règlement communal "verdurisation" approuvé au Conseil Communal du 23/02/16 (voir annexe). Avec ce dernier, la Commune vous invite à vous joindre à la dynamique citoyenne qui entend rendre sa place à la nature à Forest.

Concrètement, quatre possibilités s'offrent à vous :



- **faire pousser une plante grimpante sur votre façade (voir liste des plantes autorisées);**
- placer un bac en voirie (trottoir, place de parking,...) pour y cultiver des fleurs ou des légumes ;
- faire pousser une Petite Implation Florale le long de ma façade;
- adopter un pied d'arbre pour l'aménager à votre goût .

Le demandeur doit être propriétaire de l'immeuble (si vous n'êtes pas propriétaire de l'ensemble du bien vous devez avoir l'accord des co-propriétaires) s'engage à installer et entretenir son dispositif dans le respect du règlement communal de verdure.

Si vous êtes intéressé, il vous suffit de nous renvoyer le formulaire ci-après, complété et signé. Le dossier sera analysé par nos services; vous recevrez une réponse dans les deux mois.

En cas d'accord, la commune se chargera de l'enlèvement de la dalle: novembre ou mars. Il ne vous restera plus qu'à planter.



Commune de Forest
Cellule Environnement
Rue du curée, 2
02/348.17.35
lsollanders@forest.brussels





Formulaire de demande Plante grimpante en façade



Nom, Prénom:

Adresse:

Contact mail: Téléphone:

Je désire placer une plante grimpante devant mon domicile.

Je déclare sur l'honneur avoir lu le règlement communal en vigueur et m'engage à le respecter.

Je joins à ce document :

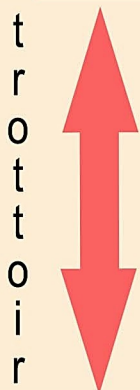
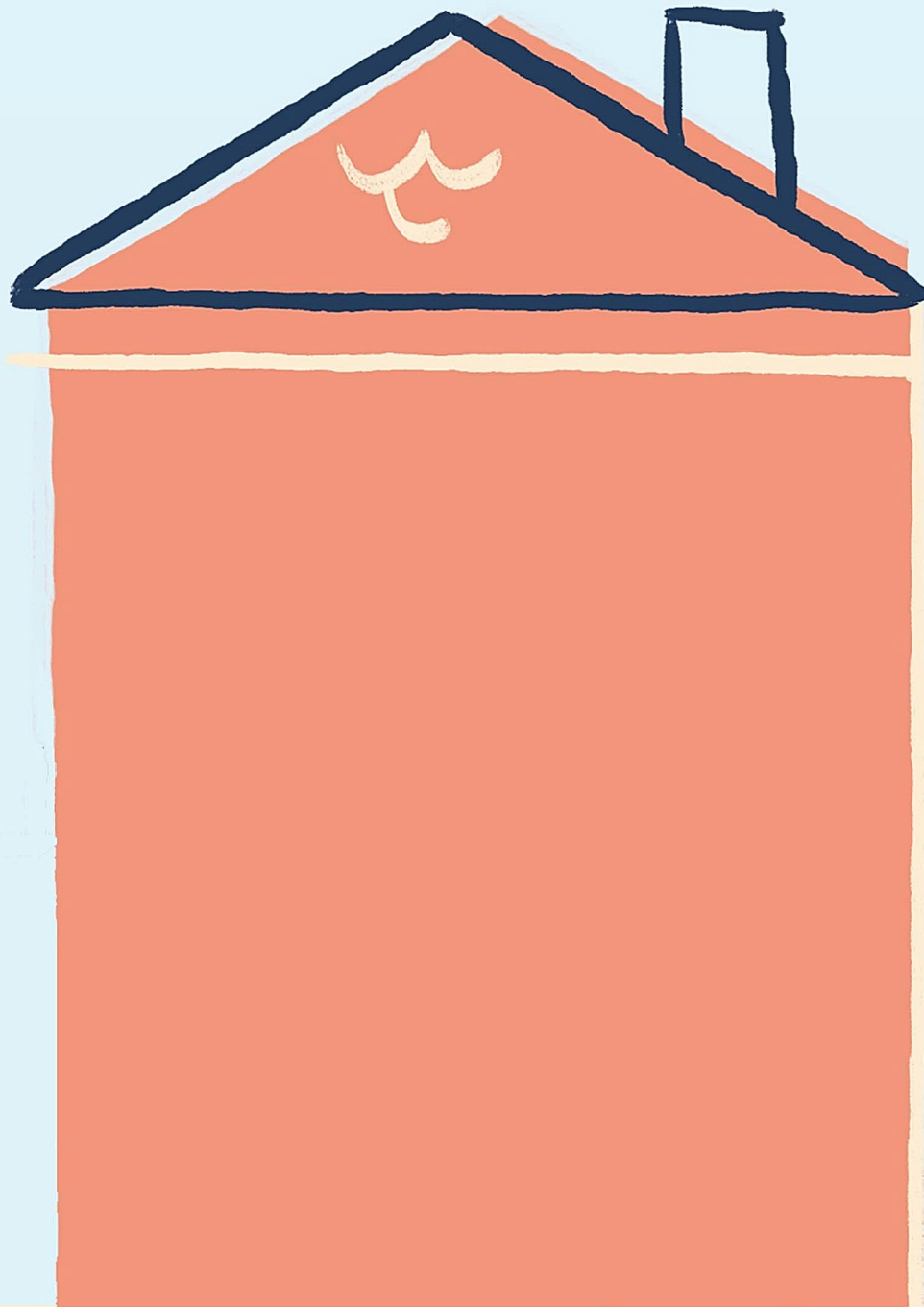


- une photo de l'endroit où je souhaite placer la plante grimpante ;
- une photo d'ensemble (façade et trottoir) ;
- le titre de propriété de l'immeuble concerné (en cas de co-propriété le demandeur fournira un document attestant de l'accord de la copropriété);
- le schéma complété de l'implantation (voir pg 3) .

Fait à le

Signature





Veuillez compléter le schéma en indiquant:

1. tous les éléments se trouvant sur votre trottoir et en façade (porte, fenêtre, chambre de visite, hydrant, décrottoir, soupirail,...) ;
2. Est-ce que votre cave dépasse en dessous du trottoir? (c'est à dire que la cave se prolonge au delà de l'alignement de votre façade)
3. la largeur du trottoir;
4. l'endroit où vous souhaitez que l'installation soit placée.

Exemple



t
r
o
t
t
o
i
r

1
m
5
0



soupirail



décrottoir



implantation de la plante



Chambre de visite